



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **15 mars 2021**

Délibération n° 2021-0553

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 3°

objet : Equipement public - Revente à la Ville de Lyon, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, des lots de copropriété n° 1 et 12 à usage de logement et garage situés 142-144 rue Antoine Charial

service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 26 février 2021

Secrétaire élu : Monsieur Nicolas Barla

Affiché le : jeudi 18 mars 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Ederly, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Conseil du 15 mars 2021**Délibération n° 2021-0553**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Equipement public - Revente à la Ville de Lyon, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, des lots de copropriété n° 1 et 12 à usage de logement et garage situés 142-144 rue Antoine Charial**

service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 février 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par arrêté n° 2020-11-30-R-0931 du 30 novembre 2020, la Métropole de Lyon a exercé son droit de préemption pour le compte de la Ville de Lyon lors de la vente des lots de copropriété n° 1 et 12 à usage de logement et garage dans l'ensemble immobilier cadastré DV 104 situé 142-144 rue Antoine Charial à Lyon 3°, ainsi que des 142/1000 de la propriété du sol et des parties communes générales attachées à ces lots, pour un montant de 139 000 €, biens cédés libres.

En effet, ces biens sont situés sur l'emplacement réservé n° 38 inscrit au plan local de l'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) au bénéfice de la Ville, pour création d'un espace vert public dans un secteur carencé en espaces verts.

La Ville s'est déjà rendue propriétaire au sein de cet emplacement réservé de 2 parcelles, l'une cadastrée DV 52 acquise à l'amiable en 2013 et l'autre cadastrée DV 50 acquise par préemption en 2018.

La Ville souhaite poursuivre les acquisitions foncières sur le secteur en vue de disposer à terme d'un tènement foncier suffisant permettant l'élaboration d'un projet d'espace vert qualitatif et adapté aux besoins des habitants de l'arrondissement.

Aux termes de la promesse d'achat, la Ville qui préfinance cette acquisition, s'est engagée à racheter à la Métropole lesdits lots de copropriété, au prix de 139 000 € biens cédés libres et à lui rembourser tous les frais inhérents à l'acquisition.

La Ville aura la jouissance des biens à compter du jour du paiement du prix d'acquisition par la Métropole.

Vu les termes de l'avis de la Direction de l'immobilier de l'État (DIE) du 10 novembre 2020, figurant en pièce jointe ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve la revente, par la Métropole, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, pour un montant de 139 000 €, à la Ville de Lyon des lots de copropriété n° 1 et 12 à usage de logement et garage dans l'ensemble immobilier cadastré DV 104 situé 142-144 rue Antoine Charial à Lyon 3°, en vue de la création d'un espace vert public.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette revente.

3° - La recette correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée le 20 janvier 2020, pour un montant de 10 000 000 € en dépenses et 10 000 000 € en recettes, sur l'opération n° 0P07O4512.

4° - La somme à encaisser pour un montant de 139 000 € ainsi que tous les frais inhérents à cette vente seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - compte 458200 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 mars 2021.